

La vie politique en Europe et dans le monde

par Jean-Pierre Gouzy

Les élections européennes des 10-13 juin 2004 apparaîtront dans la déjà longue histoire du processus d'intégration entamé le 9 mai 1950, comme un moment de vérité, toute nue si je puis dire.

Elles se sont traduites, en effet, par des taux records d'abstention ; un camouflet cinglant pour la plupart des gouvernements en place ; une confirmation des phénomènes populistes et souverainistes, notamment en Grande-Bretagne et dans les pays d'Europe centrale qui viennent de rejoindre l'Union européenne le 1^{er} mai dernier ; et des campagnes nulles, affligeantes de médiocrité.

● *L'abstention, d'abord...* Moins d'un électeur sur deux s'est déplacé dans l'ensemble de l'Union. 150 millions sur 348 millions d'inscrits... Merci du peu ! Cette abstention oscille entre 80 % en Slovaquie ; 78,8 % en Pologne ; 72 en République tchèque ; un peu plus de 61 au Royaume-Uni ; un peu moins de 61 au Pays-Bas ; 57,7 % en Allemagne ; 54 en Espagne, pour tomber à 17,6 % à Malte. Un bon point d'ailleurs pour les pays méditerranéens puisque seulement 26,5 % des Italiens et 37,2 % des Grecs n'ont pas voté. De même, dans les brumes atlantiques de la verte Érin, les abstentionnistes n'étaient encore que 39 % ! Il faut apprendre quand on évoque l'eurosphère à ne pas se montrer trop exigeant... C'est un fait qu'elle plane encore au-dessus de la tête des citoyens...

La moyenne de l'abstention dans l'Union étant de 56 %, la France, avec un taux de 57 % (taux record historique, toutes les élections confondues) n'a pas particulièrement brillé dans l'empyrée de la démocratie européenne.

● *Le camouflet cinglant*, pour les gouvernements en place n'est pas dans ce type de consultation un phénomène inhabituel, mais cette fois-ci il frappe par son étendue. On

s'attendait, par exemple, à un recul du SPD en Allemagne mais non à une perte de 9 points par rapport à la précédente élection européenne. C'est le plus mauvais score jamais enregistré par les sociaux-démocrates outre-Rhin depuis un quart de siècle. Le chancelier Schröder paie cher les conséquences de la politique de réformes pourtant courageuses lancée en 2003.

Des « pans entiers » de son électorat traditionnel ont fait défaut, au profit des ex-communistes et surtout des verts. Les libéraux allemands qui n'avaient plus d'élus au Parlement européen depuis deux lustres referont leur entrée à Strasbourg lors de la séance inaugurale de la nouvelle session en juillet. Les chrétiens-démocrates, bien sûr et comme on s'y attendait, ont caracolé largement en tête, avec 49 sièges (près de deux fois plus que le SPD) même si – petit bémol – ils en ont quand même perdu 4 par rapport à 1999.

En Grande-Bretagne, Tony Blair a électoralement payé la facture irakienne, sans surprise, malgré une amélioration de la participation électorale des sujets de sa Majesté. Le parti du premier ministre n'a, en effet, recueilli que 17 sièges sur 78, au profit des conservateurs hostiles au traité constitutionnel européen (25 sièges), des souverainistes du parti de l'indépendance qui réclament à corps et à cri le retrait d'Albion de l'Union européenne (12 sièges) et des libéraux traditionnellement européens (11).

En France où le découpage artificiel du territoire en grandes circonscriptions régionales n'a pas rapproché pour autant les élus des citoyens, la gauche dans l'opposition l'a emporté, toutes forces réunies, confirmant en son sein la prééminence du parti socialiste qui totalise près de 43 % des voix et dispose donc de 31 sièges sur 78, alors que les verts et les communistes reculent. Les partis de la majorité s'assurent 28 sièges dont 11 pour l'UDF qui se présente désormais comme une formation fédéraliste.

En Italie, M. Berlusconi, qui était dans toutes les circonscriptions « tête de liste » de son propre parti – *Forza Italia* – recule alors que ses partenaires au gouvernement maintiennent ou améliorent leur score et que la liste de centre gauche, parrainée à titre officieux, par

Romano Prodi, président sortant de la Commission européenne, arrive en tête avec 31,50 % des suffrages et 27 sièges, au nom de *Uniti nell'Ulivo* (la coalition de l'olivier). Francesco Rutelli, leader, pour sa part, de la *Margherita* (la marguerite), qui fait partie de cette coalition bucolique de centre gauche dans la péninsule latine, va fonder le 10 juillet le parti démocrate européen avec l'UDF de M. Bayrou, le parti populaire italien, et peut-être les amis de M. Geremek en Pologne, ainsi que d'autres, notamment en Belgique francophone.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec le groupe libéral du Parlement européen dirigé par le britannique Watson, en vue de former, si possible, un groupe commun au détriment du parti attrape-tout qu'est devenu le parti populaire européen fort, momentanément et provisoirement, sur le papier de 273 eurodéputés. À suivre...

De tels votes-sanctions se sont produits, par ailleurs, dans des pays aussi divers que le Danemark où les libéraux au pouvoir se sont vus reprocher d'avoir été trop sensibles aux sirènes américaines dans l'affaire irakienne, en Estonie, au Portugal, en Slovénie, en République tchèque, etc. ; mais surtout en Pologne où les sociaux-démocrates (en l'occurrence les ex-communistes) en charge aujourd'hui du gouvernement s'effondrent, handicapés par des affaires de corruption, aux prises avec un chômage record (plus de 18 % de la population active) et, au surplus, minoritaires au sein de la Diète (c'est-à-dire du Parlement de Varsovie).

Comme on le voit, le vote-sanction est avec l'abstention l'une des caractéristiques majeures de cette consultation populaire hors normes.

● *Troisième caractéristique*, essentielle celle-ci : *le vote populiste, eurosceptique et souverainiste*.

Si en France, les souverainistes se regroupent désormais, pour l'essentiel, autour de Philippe de Villiers, avec trois sièges au Parlement européen contre 13 en 1999 quand Charles Pasqua était au meilleur de sa forme, ils composent au sein de l'UMP, parti du président de la République, un courant qui représenterait autour de M. Dupont-Aignan, quelque 20 % des adhérents. Le front national progresse, de

son côté, en sièges par rapport à 1999 (7 contre 5). En *Belgique*, l'extrême droite flamande atteint près de 15 % des suffrages et devient le deuxième parti néerlandophone après les démocrates chrétiens. C'est une situation qui contraste avec celle de la Belgique francophone où les socialistes sont largement en tête et où la montée de l'extrême droite ne se traduit pas encore en termes de sièges. En *Grèce*, *Alarme orthodoxie populaire* fera son apparition au Parlement européen. En Estonie, les eurosceptiques enlèvent un siège. Aux Pays-Bas, la liste *Europe transparente* d'un ancien fonctionnaire européen, M. van Buitenen, qui dénonce la gestion défectueuse, selon lui, des fonds structurels, emporte deux sièges avec 7,30 % des suffrages. En *Autriche*, nous observons un phénomène comparable avec le candidat indépendant, Hans-Peter Martin, qui a obtenu plus de 14 % des voix et deux sièges pour avoir dénoncé les fraudes dont le Parlement européen serait coupable. Inversement, le FPÖ de Jörg Haider qui avait défrayé la chronique voici quelques années par ses propos ultranationalistes, perd quatre de ses cinq sièges et les deux tiers de ses électeurs. Rappelons que le FPÖ s'est allié aux conservateurs du chancelier Schüssel. En *Slovaquie*, les nationaux populistes de M. Meciar comptent trois députés avec 16,73 % des suffrages exprimés. En *Suède*, les souverainistes font également une percée. Le parti du *Junilistan* (liste de juin) a suscité la surprise en obtenant trois sièges avec 14,4 % des voix qui s'ajoutent à celles recueillies par les « verts » nordiques et le parti de la gauche, traditionnellement rétifs à l'égard de l'intégration européenne. Soit, au total, 33 % des suffrages exprimés.

Si dans tous les cas de figure que nous venons d'énumérer, aucun, à proprement parler, ne représente une menace pour l'Union européenne, en tout cas en ce moment, il n'en va pas de même avec le Royaume-Uni, la Pologne, la République tchèque. Au *Royaume-Uni*, où les conservateurs sont allergiques au concept même de constitution européenne, avec 27,4 % des voix, le parti de l'indépendance (UKIP) qui réclame purement et simplement le retrait de l'Union, a obtenu 16,84 %. Au total, ces partis hostiles à l'intégration disposent aujourd'hui de plus de

44 % du corps électoral. Le parti de l'indépendance a son leader dont le nom est à retenir : Robert Kilroy-Silk, ancien animateur de shows télévisés. Ce fringant sexagénaire dispose du soutien de grands groupes médiatiques (Murdoch, Rothner, Hollinger) manipulateurs de la presse *people*.

L'objectif immédiat des conservateurs et de l'*Indépendance Party* est de gagner contre Tony Blair le référendum annoncé sur la constitution européenne. Non pas que Blair soit devenu fédéraliste, mais il plaide la thèse selon laquelle mieux vaut défendre les intérêts souverains de la Grande-Bretagne à l'intérieur de l'Union européenne qu'à l'extérieur de celle-ci. C'est pourquoi, Blair peut se targuer d'avoir obtenu tant d'exceptions aux règles constitutionnelles adoptées qu'il n'est contraint par rien tout en pesant de tout son poids dans le processus de décision.

En Pologne, souverainisme et populisme se sont donnés rendez-vous dans deux mouvements : *Samoobrona* (« autodéfense ») et la Ligue des familles polonaises (classée « ultra catholique »). À elle deux, elles représentent entre 26 et 27 % du corps électoral. Un autre parti de droite eurosceptique (PIS : *Prawo I Sprawiedliwosc*) a recueilli 12,67 % des voix lors de la récente consultation européenne. Enfin, le parti de la « plate-forme civique » actuellement en tête des sondages pourrait assumer prochainement le pouvoir. Partisan de « l'Europe des nations », il a enregistré des suffrages exprimés et pourrait arbitrer le débat européen après les élections prévues dans quelques semaines.

Enfin, en République tchèque, la droite nationaliste de Vaclav Klaus, président de la république, a emporté plus de 30 % des suffrages et pourrait faire cause commune avec les communistes (20 % des voix), au cours d'un référendum européen.

Les eurosceptiques d'Europe centrale tournent-ils, pour autant, le dos à l'Union européenne ? On peut penser qu'ils n'oublieront pas qu'entre 2004 et 2006 leurs pays empocheront 24,2 milliards d'euros d'aides communautaires au titre du fonds de cohésion, lequel représente environ un

tiers de l'enveloppe prévue au terme des négociations d'adhésion.

Enfin, pour être complets, plusieurs partis communistes viendraient conforter à leur manière, dans un référendum, le vote eurosceptique. Ce sera le cas en Allemagne, en Grèce, au Portugal notamment, où ils disposent respectivement de plus de 6, de 9 et de 10 à 11 % des suffrages. En France également, où ils n'ont représenté que 5,25 % du corps électoral aux élections européennes mais où leurs voix se marieraient avec celles de l'extrême gauche en cas de référendum.

Voici quelques données concrètes qu'il faut garder à l'esprit quand on sait que le traité constitutionnel dont les vingt-cinq chefs d'État et de gouvernement viennent d'approuver le texte devra être ratifié dans tous les États de l'Union.

● *Quatrième et dernier point de cette analyse : le caractère affligeant de la campagne électorale qui vient de s'achever. Elle a souffert de quoi, en effet ?*

– Tout d'abord de la *dispersion des règles du jeu*.

Contrairement, en effet, à ce qu'avaient voulu les traités de Rome de 1957 (article 190, alinéa 4 du traité CEE, notamment) la « procédure uniforme » prévue dans le texte n'existe toujours pas quarante-sept années plus tard.

La seule règle électorale commune est celle de la « proportionnelle », mais les modalités concrètes du scrutin sont restées multiformes.

Dans une majorité d'États, nous avons des circonscriptions uniques. Dans d'autres, on découpe le territoire national pour des raisons évidentes, comme en Belgique ou en Allemagne, mais aussi pour de simples motifs d'opportunité, comme en France. Dans certains États, comme en Allemagne, les partis peuvent présenter des listes de candidats, soit à l'échelon national, soit à celui des *Länder*. En Italie, si le quotient électoral est calculé au plan national et les sièges sont attribués au quotient dans les circonscriptions régionales, les restes sont additionnés au niveau national, et permettent par voie de conséquence d'accroître la proportionnalité du système.

Par ailleurs, dans neuf pays dont la France, les listes sont bloquées. Dans les autres, les électeurs peuvent indiquer leurs « préférences ». De plus, les modalités des votes préférentiels sont modulables.

Enfin, les seuils d'accès à la représentation varient, quand ils interviennent : 3 % en Grèce, 4 % en Italie et en Suède, 5 % en Allemagne et en France. Sans oublier que la représentation proportionnelle ne suppose pas nécessairement un scrutin de liste. Il existe comme en Irlande et à Malte, des possibilités de votes uniques transférables.

Nous nous trouvons donc, en fait, devant une multiplicité de cas de figures, qui accroît la complexité du scrutin et favorise l'éclosion de campagnes nationales parallèles.

– *L'élection au suffrage universel du Parlement européen reste, d'autre part, celle d'un objet encore mal identifié dans une large partie de l'opinion publique.*

En effet, on ne vote pas le même jour, mais le 10 et le 13 juin et la symbolique de l'événement en souffre. On parle du « Parlement de Strasbourg », occultant totalement l'existence de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, qui, elle, tient toutes ses sessions dans la capitale alsacienne, alors que les sessions brèves du Parlement européen se déroulent à Bruxelles où s'effectue l'essentiel du travail parlementaire, rue Wiertz, dans 2 700 bureaux et 30 salles de réunions s'étendant sur maintenant 371 000 m². On aimerait que le citoyen lambda se rende compte de ce que cela signifie, même si par ailleurs, et pour compliquer encore un peu plus la visibilité institutionnelle, le secrétariat général du Parlement est demeuré à Luxembourg. Bien sûr, le citoyen lambda, dans 90 % des cas – et je suis modeste – ignore tout des compétences qui sont aujourd'hui celles dudit Parlement, *a fortiori, des procédures de codécision*. Ces cinq dernières années, 403 directives ont été votées selon ce principe. Le Parlement amende désormais 50 % de la législation communautaire et ce pourcentage est destiné à s'accroître avec le traité constitutionnel après son éventuelle ratification. Le Parlement imprime donc sa marque en tant qu'organe législatif, mais aussi comme autorité budgétaire.

Il serait quand même temps de s'en rendre compte ! Il y a bien longtemps, en effet, que les lobbies de tous poils le savent, et je vous invite à cet égard à lire l'excellent petit livre de Bertrand Vayssière, un jeune agrégé d'histoire, intitulé : « Groupes de pression en Europe. Europe des citoyens ou des intérêts ?¹ »

– Pour ajouter à la confusion, nous avons assisté à une *pléthore de listes et de candidatures*.

Ce qu'une loi électorale unique devrait contribuer à discipliner. Dans les 25 pays, on a décompté, en effet, 452 listes (une moyenne de 18 par pays). Soit 14 670 candidats et candidates (elles étaient 5 153) pour 732 sièges à pourvoir... Comme on peut le remarquer, si on manque d'électeurs, on ne manque pas de postulants. En France – lointaine tradition gauloise oblige – nous avons eu 40 listes avec 3 452 candidats. Un peu de tout et de tout un peu ! Bien entendu, les trois cinquièmes n'avaient strictement aucune chance d'obtenir des élus. Parmi elles, à toutes fins utiles, quelques folkloriques comme la liste « Automobilistes vache à lait ras le bol ».

Sur le plan global européen, nous avons, au surplus, assisté à un mélange des genres. Pour des raisons de commodités, on a fait coïncider les « européennes » avec des consultations populaires ayant un tout autre objet : *législatives* en Belgique et au Luxembourg ; *locales* en Grande-Bretagne, en Italie et en Irlande où se tenait, en prime, un référendum sur la nationalité ; *régionales* en Allemagne (dans le land de Thuringe) ; *présidentielles* en Lettonie où, pour cette raison, les européennes ont été littéralement occultées.

– Enfin, *last but not least*, nous avons assisté, impuissants, à une *double dérobade* : politique et médiatique.

Politique, puisque nos gouvernements ont été incapables de se mettre d'accord pendant les cinq premiers mois de la présidence irlandaise sur le projet constitutionnel qui concernait l'ensemble de l'Union européenne. Comme par hasard, le prestidigitateur irlandais n'a pu sortir le lapin tant

1. Éditions Privat, Toulouse.

attendu de son chapeau qu'après les élections européennes, au terme du sommet qui s'est déroulé les 18 et 19 juin.

Mieux vaut tard que jamais, certes, mais dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que les élections européennes soient restées dominées par des histoires de cuisine nationale, à l'exception peut-être du débat d'opinion qui a commencé à prendre tournure sur la Turquie.

Résultat de l'exercice, malgré la scission qui le menace, le PPE restera le groupe majoritaire suivi, comme dans le précédent Parlement, du groupe socialiste, mais comme par ailleurs, ni le parti populaire, ni la gauche sociale-démocrate ne peuvent dominer l'assemblée faute de majorité claire, celle-ci fonctionnera donc « au gré d'alliances recomposées ».

Convenons que tout ceci n'est pas très stimulant. Et malheureusement, on ne peut que se rendre à une évidence : le nouveau Parlement européen est, pour le moment, « le miroir de cette réalité ».

Le spectacle n'excuse pas, sans aucun doute, les carences des télévisions et, d'une manière plus générale la dérobade médiatique, mais l'explique largement.

Comment, cependant, pourrait-on s'accommoder d'une telle fracture démocratique entre l'Union et les citoyens ? Peut-il même exister une constitution sans les citoyens ? Ce sont des questions fondamentales sachant que dans la plus grande partie des États membres, le traité constitutionnel aujourd'hui sur la table devra être ratifié par les citoyens ou leurs parlements, pour entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2009.

● Nous nous devons, aussi, de mentionner le difficile accouchement du consensus recherché sur le nom du président de la future Commission européenne, qui devra être « intronisé » par le nouveau Parlement européen à l'automne au terme du mandat de Romano Prodi.

Ce président, en effet, devait répondre à certaines exigences. Ainsi, Jacques Chirac a exclu, à juste titre selon moi, tout président ou collège communautaire issu d'un pays ne participant pas à la « zone euro » (pour le moment, *de facto*, le véritable « noyau dur » de l'Union). D'autre part, ce

président désigné doit être confirmé par le Parlement européen où le centre-droit et la droite sont majoritaires ; le groupe du parti populaire européen (PPE) étant, en outre, le plus important, a fait savoir que l'heureux appelé devrait sortir de ses rangs.

Au départ, une seule personnalité paraissait pouvoir faire aisément l'unanimité : c'est M. Juncker, l'actuel premier ministre du Luxembourg, qui venait d'ailleurs d'être replébiscité au Grand-duché et qui a donc fait savoir sans lanterner qu'il n'était pas candidat à la candidature. Le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, avait laissé entendre qu'il présenterait éventuellement sa candidature, bien qu'il n'appartienne pas au PPE. Ce libéral flamand a été jugé, indépendamment d'autres considérations, trop « intégrationniste » aux yeux de Tony Blair et donc retoqué malgré l'appui de Jacques Chirac.

Inversement, le vice-président britannique de la Commission, Chris Patten, qui avait fait connaître sa disponibilité, a dû se retirer rapidement de la course, son pays n'appartenant pas à la zone euro (critère chiraquien soutenu par Gerhard Schröder) mais de plus, le Royaume-Uni est classé dans la catégorie des « grands » de l'Union alors qu'il était implicitement convenu, en outre, que le poste de président de l'exécutif communautaire serait confié de préférence au ressortissant d'un petit pays.

Successivement, les noms les plus divers ont été évoqués. Pour les Irlandais, ceux de Bertie Ahern qui a adroitement négocié le projet constitutionnel avec ses pairs, de Pat Cox, le président libéral sortant du Parlement européen, de Peter Sutherland, ancien ministre et commissaire européen, devenu directeur général du GATT en 1993 ; ceux du français Michel Barnier qui vient de quitter la Commission pour prendre en charge le Quai d'Orsay ; de l'ancien premier ministre belge, démocrate-chrétien, Jean-Luc Dehaene, par ailleurs vice-président de la convention « giscardienne » ; du premier ministre danois, le libéral Anders Rasmussen ; de l'ancien premier ministre finlandais, Paavo Lipponen ; du chancelier autrichien, démocrate-chrétien, Wolfgang Schäussel ; et encore de Javier Solana, secrétaire général

espagnol en charge de la diplomatie... Enfin, ceux, entre autres, du commissaire Antonio Vitorino, lusitanien au nom italien, mais handicapé par son appartenance à la mouvance socialiste et du premier ministre José Manuel Durão Barroso, alors que le centre-droit qu'il incarne vient d'essuyer un sérieux échec dans son pays lors des élections européennes, au profit des socialistes, des communistes et de l'extrême gauche.

La présidence irlandaise devant se terminer à la fin du mois de juin, et celle-ci ayant fort à faire avec les « sommets » qui se bousculent traditionnellement en cette période de l'année (Union européenne/Japon, le 22 juin ; Union européenne/États-Unis, le 26 ; OTAN à Istanbul, les 27 et 28 juin), le calendrier est devenu une course d'obstacles.

En définitive, c'est José Manuel Durão Barroso qui a été choisi le 29 juin, par défaut en quelque sorte... Atlantiste, il rassure Tony Blair ; francophone, membre d'un pays de la zone euro et des accords de Schengen, il répond aux critères chiraquiens. Appartenant au centre-droit et peu connu en dehors du Portugal, cet homme qui ne fâche encore personne rassure le plus grand nombre, parmi ses collègues premiers ministres de l'Union européenne.

Lutte contre le terrorisme : une priorité

Mais revenons au Conseil européen des 18 et 19 juin. On nous permettra, en effet, de donner une lecture de l'actualité des derniers mois à partir de ses propres conclusions.

Le Conseil européen a placé parmi les hautes priorités la définition d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice », en même temps que la « lutte contre le terrorisme ».

- En ce qui concerne le premier objectif, le Conseil annonce la création d'une nouvelle « agence européenne pour la gestion des frontières » qui entrerait en activité au début de 2005 ; une analyse de l'application du plan pour la gestion des frontières maritimes ; l'étude de nouvelles propositions relatives à un instrument financier pour « la gestion des retours » ; la définition d'une « nouvelle

stratégie antidrogue » de l'Union pour la période 2005/2012, qui devrait être arrêtée en décembre prochain.

● En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Conseil réaffirme sa détermination à le combattre « de manière globale ». Des avancées concrètes sont prévues : la création d'un système d'information sur les visas ; l'intégration, au sein du secrétariat du Conseil, d'une capacité de renseignements portant sur tous les aspects de ce type de menace ; le rétablissement, au sein d'Europol, d'une Task Force de lutte contre le terrorisme ; le renforcement de la capacité opérationnelle de la Task Force des chefs de police (dispositions à adopter avant la fin de l'année) ; l'élaboration dans le même délai d'un dispositif de lutte contre le financement du terrorisme. D'autres mesures relatives à l'échange d'informations et de renseignements sont prévues d'ici à décembre 2005. Bref, l'Union européenne se propose d'avoir une « approche intégrée » contre le terrorisme, celle-ci devant s'inscrire pleinement dans la politique extérieure de l'Union, en coordination plus étroite avec les organisations internationales et les États-Unis notamment. Sans le dire explicitement, le Conseil européen vise essentiellement l'expression du terrorisme d'essence islamique radicale. Ces deux derniers mois, nous avons pu mesurer l'étendue des dégâts.

● En Afghanistan, l'insécurité est telle que, malgré l'existence d'une force internationale de sécurité à Kaboul (6 000 hommes) et de forces américaines dans les régions du sud-est, proches de la frontière pakistanaise, les élections prévues en septembre pourraient être reportées. À l'origine de cette insécurité, les commandos talibans.

● Au Pakistan voisin, l'armée a multiplié les opérations militaires contre les réseaux talibans et les fidèles complices d'Al-Qaida et de Ben Laden, dans ce qu'on appelle les zones tribales du Waziriztan. Dans la grande ville pakistanaise de Karachi (neuf millions et demi d'habitants), la spirale de la violence est quotidienne, opposant non seulement les forces de l'ordre et les extrémistes islamiques qui composent une myriade de groupuscules djihadistes, mais les chiïtes et les sunnites. Le 10 juin, au cours d'un attentat qui visait le chef

de l'armée pakistanaise à Karachi, dix militaires ont été tués. Par ailleurs, dans les zones tribales, un chef de guerre proche d'Al-Qaida, Nek Mohammad, a subi le même sort.

Dans cette zone pakistano-afghane, le sort de la lutte contre le terrorisme sera peut-être décisif. George Bush rêve, en effet, d'apporter avant les élections américaines la preuve de la liquidation physique de Ben Laden, à défaut de sa capture. Quant au chef d'État pakistanais, le général Moucharaf, il est, à l'inverse, dans le collimateur des tueurs. Par deux fois d'ailleurs, il a échappé voici quelques mois à un attentat. N'oublions jamais, au surplus, que le Pakistan est une puissance nucléaire dont l'armée détient le détonateur, tandis que, par ailleurs, la poudrière himalayenne du Cachemire l'oppose à l'Inde, également nucléaire, mais plus démocratique, avec laquelle, il est vrai, Islamabad vient de se doter, en signe d'apaisement, d'un téléphone rouge, comme ce fut jadis le cas entre Washington et Moscou.

● L'autre zone poudrière liée à l'islamisme radical est évidemment celle du Golfe persique où l'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats, le Qatar, Bahreïn, l'Irak et l'Iran détiennent les deux tiers des réserves pétrolières mondiales. Aucun de ces États n'est vraiment démocratique, selon nos normes, même si, par exemple, l'État du Qatar vient de promulguer une monarchie constitutionnelle. Al-Qaida s'efforce notamment, pour le moment, de « nettoyer » la péninsule arabique des « mécréants » en la menaçant d'un « nouveau 11 septembre ». Les attentats s'y sont effectivement multipliés ce printemps. Les zones industrielles et d'hydrocarbures, ainsi que les zones de résidence des occidentaux sont de véritables camps retranchés. En mai et juin, tués et blessés se sont comptés par dizaine et rien n'indique que la sarabande macabre s'arrêtera, même si le chef d'Al-Qaida au royaume Wahhabite, Abdelaziz Al-Moukrine, a été tué par la police le 18 juin.

Enfin, on ne peut ici que mentionner certaines contrées du monde où la menace – sans oublier les attentats en Turquie à l'occasion du sommet de l'OTAN – s'est récemment concrétisée par ailleurs : l'Algérie, par exemple,

où le chef du principal groupe terroriste de la mouvance islamique salafiste (donc radicale), Nabil Sahraoui, vient d'être abattu. Cinquante-sept personnes, au moins ont été tuées dans ce pays en juin. En Russie, après les attentats à la bombe de Samara, sur la Volga, l'action la plus violente continue à se dérouler en Tchétchénie dont le président prorusse a été liquidé le 9 mai ainsi qu'aux confins de la Tchétchénie et de l'Ingouche, faisant récemment plusieurs dizaines de morts dont celle du ministre de l'intérieur de cette petite république musulmane du Caucase. Mais des signes d'ébullition islamique se manifestent aussi dans les républiques musulmanes de l'ancienne Asie soviétique, l'Ouzbékistan en particulier où les États-Unis ont installé une base militaire et où s'est déroulé le 17 juin un « sommet » des chefs d'État de la Russie, de la Chine et des républiques musulmanes d'Asie centrale pour combattre de concert le terrorisme et le trafic de drogue.

● Dans l'Union européenne elle-même des opérations policières ont été engagées en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France, en Italie notamment...

Jusqu'à preuve du contraire, on considère, d'autre part, l'Institut international d'Études stratégiques de Londres (IISS) comme le contraire d'une bande de rigolos. Or, que dit-il dans son dernier rapport annuel ? Je cite : « On doit s'attendre à ce que Al-Qaida cherche à mettre au point des projets terroristes aux États-Unis et en Europe, impliquant potentiellement des armes de destruction massive ».

Que suggère, par ailleurs, le directeur de la Fondation pour la recherche stratégique, François Heisbourg ? « L'Union européenne et ses membres, écrit-il, doivent s'organiser sur le plan de la sécurité et de la défense civiles en partant de ce principe : durant la décennie en cours, une attaque par armes de destruction massive sera tentée sur le territoire de l'Europe ». (*Le Monde*, 6 juin 2004).

Certains nous diront, pour se rassurer, que John Chipman, directeur de l'IISS, et François Heisbourg ne sont que des prophètes de malheur... Quoi qu'il en soit, jamais la menace terroriste n'a été plus présente et le Conseil européen ne saurait certainement se voir reprocher d'en

avoir pris conscience depuis deux ans et d'accentuer cette prise de conscience aujourd'hui.

Élargissement : toujours plus loin

Dans un tout autre registre, l'Union européenne poursuit sa quête de nouvelles frontières et le Conseil européen vient encore de le rappeler. On pourrait dire sa « quête partiellement indéfinie » puisque les critères de Copenhague auxquels elle se réfère pour s'élargir, sont muets sur les limites potentielles, géographiquement et historiquement parlant, de notre entreprise

Les conclusions de la présidence du Conseil européen de ce mois de juin nous apprennent que les négociations d'adhésion avec la Bulgarie se sont, en fait, terminées favorablement.

En ce qui concerne la Roumanie, les pourparlers d'adhésion se poursuivent encore, mais on espère à Bucarest qu'ils s'achèveront avant la fin de l'année et que le traité d'adhésion pourra être signé, comme pour la Bulgarie, en 2005, en vue de devenir membre de l'Union européenne en 2007, même si Sofia a dû accepter une clause de sauvegarde renforcée permettant à l'Union européenne de retarder, à l'unanimité de ses composantes, l'adhésion effective jusqu'en 2008 « en cas de problèmes graves ».

On notera que cette clause restrictive n'a jamais été utilisée jusqu'ici pour l'adhésion de nouveaux États.

● Par ailleurs, le Conseil européen a agréé l'avis favorable de la Commission sur la demande d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne ainsi que la recommandation selon laquelle des négociations d'adhésion devraient s'engager. Le Conseil européen a décidé, à cet effet, de convoquer une conférence intergouvernementale au début de 2005. Ainsi s'ouvre, dans les Balkans occidentaux, une nouvelle perspective d'élargissement pour l'Union alors que dans les Balkans centraux et orientaux, les situations restent *grosso modo* figées, mais rien n'est réglé.

● À propos de la Turquie, le Conseil européen a décelé des « avancées majeures » en matière de réformes

démocratiques. Il a « salué » les efforts « constants et soutenus » déployés par Ankara pour satisfaire aux critères d'adhésion. Somme toute, il a laissé clairement entendre qu'il envisageait favorablement la candidature turque sur la base d'un rapport que la Commission Prodi devra arrêter au terme de son mandat, à la fin du mois d'octobre. Nous approchons donc, au-delà des faux-fuyants de la récente campagne électorale, de l'heure de vérité.

● De plus, le Conseil européen emboîte le pas à la Commission Prodi, en vue de mettre en place une « politique de voisinage » avec les pays de l'Est et du Sud de l'Union européenne.

Un prochain sommet prévu le 8 juillet « offrira l'occasion », au surplus, « de faire le point des relations entre l'Union européenne et l'Ukraine qui est candidate à la candidature ». Enfin, pour refermer ce chapitre, le Conseil européen se félicite (dans les textes qu'il vient de publier, il s'est félicité souvent... à vrai dire) de l'inclusion de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie dans le champ de cette politique de bon voisinage, qu'il ne confond pas – nuance ! – avec le « partenariat stratégique » qu'il entretient du côté russe, souhaitant notamment la ratification rapide par Moscou du protocole de Kyoto de 1994 sur la réduction des gaz à effets de serre d'ici à 2012. Vladimir Poutine a promis d'accélérer le débat à la Douma alors que – on s'en souviendra peut-être – George Bush a refusé de s'engager dans une voie similaire, estimant que cette ratification nuirait aux intérêts de l'économie américaine.

La Russie poutinienne, en ce mois de juin, est préoccupée par quatre grands dossiers : l'achèvement de la liquidation de l'héritage soviétique avec la fin de la gratuité des services publics pour les catégories les plus pauvres (15 millions de personnes) ; la fin du règne des oligarques hérités de la période eltsinienne (affaires Khodorkovski/Ioukos et Abramovitch/Sibneft ; Khodorkovski et Abramovitch étant les deux hommes les plus riches de Russie) ; la modernisation de la défense soviétique (hausse de 20 % du budget militaire) ; les tensions accrues dans le Caucase.

« Exhorter Téhéran »

Avant de se pencher sur les grands dossiers du Proche-Orient, les relations avec les États-Unis, les soubresauts de l'Irak, le Conseil européen a évoqué certaines situations préoccupantes. Parmi lesquelles : les crises qui secouent régionalement le continent africain et le jeu de cache-cache avec l'Iran sur les réalités nucléaires. Nous reviendrons éventuellement sur le cas africain ultérieurement, pour aborder celui de l'Iran, le plus préoccupant dans l'immédiat... Pourtant, à son propos, l'Union ne veut pas désespérer, depuis que trois de ses ministres des affaires étrangères parmi les plus distinguées (l'Allemand, le Britannique et le Français) ont rendu une visite éclairée dans la capitale du chiisme pur et dur en octobre 2003. Ainsi, le Conseil européen vient-il « d'exhorter l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique dans un esprit de totale transparence concernant son programme nucléaire ».

Or, le dernier rapport du directeur (égyptien) de l'Agence, Mohamed Elbaradei, ne que renforcer, en date du 1^{er} juin, les soupçons sur l'existence en Iran d'un programme de recherche nucléaire militaire et l'Agence elle-même a adopté le 18 juin une résolution sévère à l'égard de Téhéran.

À l'inverse, le ministre iranien des affaires étrangères a fait savoir que « son pays n'accepterait aucune contrainte » tandis que le « Guide suprême », l'ayatollah Khamenei, jugeait « impératif » que la république islamiste maîtrise la production de son combustible nucléaire, au nom de « l'indépendance », tout en démentant l'intention qui lui était prêtée d'acquiescer, à l'instar de la Corée du Nord, la bombe atomique. De plus, le président iranien, Mohammad Khatami, a accusé les pays européens d'être, en fait, « de mèche » avec la Maison Blanche, en faisant du conseil de sécurité de l'ONU le juge de la situation.

Comme l'a, en tout cas, fait remarquer John Bolton, le sous-secrétaire d'État, chargé du contrôle des armements et de la sécurité, à Washington, c'est l'Iran lui-même qui a

reconnu avoir repris la production de centrifugeuses dont les composants ne sont pas « des bibelots de salon ».

Euro-méditerranée, Proche et Moyen-Orient : les enjeux

La question – centrale et vitale pour l’avenir – d’un partenariat stratégique euro-méditerranéen ainsi qu’avec le Moyen-Orient a fait ensuite l’objet d’un chapitre de la déclaration du Conseil européen de ce mois de juin. À travers cette question se pose celle également tout à fait centrale des rapports avec les États-Unis dans un contexte où se sont accusées ces derniers mois nos différences.

Le Conseil européen part de l’idée que le partenariat euro-méditerranéen et la politique européenne de voisinage représentent l’envers et l’endroit d’une même médaille et que, par ailleurs, l’Union doit renforcer ses relations avec les pays du Moyen-Orient. De plus, précise-t-il non sans raison, on n’édifiera rien tant qu’un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe n’aura pas été obtenu.

Dans ces perspectives, l’Union est prête, certes, à travailler avec les États-Unis et d’autres partenaires. Mais le Conseil européen ne fait pas de référence explicite au projet de « grand Moyen-Orient » de George Bush. Lors de la réunion du G8, le 9 juin, à See Island en Géorgie, le projet américain avait d’ailleurs été édulcoré. Comme l’ont noté des commentateurs, il a « perdu son caractère prescriptif » au profit de l’idée d’un partenariat durable offert en commun par l’Amérique, l’Europe, le Japon et la Russie aux pays du Moyen-Orient élargi et de la Méditerranée. Dans cet esprit, les conflits régionaux ne doivent pas être un obstacle aux réformes. En fait, disent les Américains, « les réformes peuvent contribuer de manière significative à leur règlement [...] Les efforts auxquels nous nous engageons, dans ce partenariat, se concentrent sur trois plans :

- Dans le champ politique : les droits de l’homme et les libertés fondamentales ;
- Dans le champ social et culturel : l’éducation, la liberté d’expression, l’égalité entre hommes et femmes ;

– Dans le champ économique, l'esprit d'entreprise, le développement du commerce, l'investissement, l'amélioration de l'accès au capitaux, la garantie des droits de propriété, la transparence, etc. »

Caustique, Jacques Chirac s'est exclamé : « La réforme ne se décrète pas de l'extérieur [...] Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord n'ont pas besoin de missionnaires de la démocratie. » C'était le 10 juin. Sur les plages de Normandie le 6 juin, pour le sixantième anniversaire du débarquement, l'ambiance était bien différente, alors qu'on venait d'apprendre la mort de Reagan dont les mémorialistes s'accordent à dire aujourd'hui qu'il fut probablement l'homme qui, par sa surenchère calculée, dans la compétition militaire avec l'URSS, et les efforts budgétaires qu'elle engendrait, inventa « la guerre des étoiles » pour mettre fin à la guerre froide. Mais Reagan, le cow-boy californien, était sans doute d'un autre calibre que George Bush, le texan.

Le Conseil européen, par ailleurs, s'est préoccupé de l'évolution dangereuse des événements au Proche et Moyen-Orient, où l'Union européenne en tant que telle n'est pas un acteur et peut donc se permettre de distribuer ses compliments et ses réprimandes, sans vraiment s'impliquer.

● Ainsi, au Proche-Orient, elle ne risque pas trop de s'éloigner du bon sens, quand elle condamne la violence, quand elle invite l'autorité palestinienne, en chasse gardée à Ramallah, à « prendre des mesures contre les terroristes » ; quand, « tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre », elle invite l'État hébreu à « exercer ce droit dans le respect international » ; quand elle se déclare, aussi, « vivement préoccupée par la crise humanitaire qui frappe les Palestiniens » et demande aux Israéliens de « mettre fin » aux démolitions, tout en déclarant éprouver une grande satisfaction à « la perspective du retrait israélien de la bande de Gaza », dans laquelle elle voit « un pas important dans la bonne direction à condition, néanmoins, que toute modification du tracé des frontières d'avant 1967 se fasse grâce à « l'accord entre les parties ». Cet accord entre les

parties dont précisément on ne perçoit même pas les prémisses.

Le même doute, faut-il le dire, nous habite quand l'Union appelle de ses vœux des « dialogues » qui ne sont encore que des monologues de sourds et adresse des suppliques à Sharon pour « geler » toutes les activités de colonisation, démanteler les colonies de peuplement sauvage créées depuis mars 2001 et mettre fin à la construction de la clôture de sécurité sur les terres palestiniennes. Sortant des registres prosaïques, le Conseil européen se déclare même « prêt à aider l'Autorité palestinienne à assurer l'ordre public » et à « étudier les mesures pratiques à cette fin ». Chiche !

On aimerait, au surplus, entendre George Bush prendre en compte ce chapelet de bonnes intentions malheureusement platoniques venant de l'Union européenne. Mais en admettant qu'il puisse être sur la même longueur d'onde – ce dont il est permis de douter – rien ne se passera avant les élections présidentielles du prochain mois de novembre.

● Quant à l'Irak, le Conseil européen n'a pu que se réjouir « à la perspective du rétablissement de la souveraineté irakienne à la fin de ce mois et de la formation d'un gouvernement intérimaire qui assumerait à Bagdad tous les pouvoirs », marquant la fin de l'occupation et la dissolution de l'autorité assumée par le proconsul américain, Paul Bremer. Et ce, en l'attente de la convocation d'une conférence nationale de la société locale, pour désigner un conseil consultatif, puis organiser des élections en vue de la désignation d'une assemblée nationale provisoire avant le 31 décembre 2004 et en tout état de cause, le 31 janvier 2005. Celle-ci devrait, à son tour, former un gouvernement de transition et rédiger une constitution, dans le but d'aboutir le 31 décembre 2005 à la formation d'un gouvernement élu et au départ du corps expéditionnaire « multilatéral » laissé sur place, pour garantir la viabilité du processus démocratique.

En fait, George Bush a compris qu'il devait absolument sortir du borbier irakien et qu'il ne pourrait valablement y parvenir qu'avec la bénédiction de la communauté internationale, dont l'ONU, malgré ses limites, demeure la

référence obligée. Mais il a fallu en débattre et le vote en définitive unanime de la résolution concoctée par le Conseil de sécurité n'a été obtenu que le 8 juin. Bien sûr, elle contribuera à redorer le blason de l'hôte de la Maison Blanche à l'approche des élections présidentielles, mais pour permettre à l'Irak de préserver les chances d'un processus démocratique, les États-Unis ont exigé – et sur ce point on les comprend – que la force de pacification destinée à assurer la sécurité jusqu'à la fin de 2005 au moins, reste sous leur contrôle.

L'affaire a d'ailleurs été rondement menée, puisque le processus annoncé par Washington ne datait que du 24 mai. Le gouvernement irakien mis en place est, par ailleurs et par définition, un gouvernement ami. Le nouveau premier ministre, Ilyad Allaoui, était proche depuis longtemps des services secrets britanniques et américains, mais c'est aussi un réaliste. Son premier souci a été de réintégrer dans l'administration irakienne 12 000 membres du parti Baas de Saddam Hussein. Tout ne sera pas rose, néanmoins, pour le nouveau pouvoir... Les commandos d'Al-Qaida se sont installés dans le pays. Ils ont déjà assassiné le chef de l'exécutif, Ezzedine Salim, le 17 mai ; le vice-ministre des affaires étrangères le 13 juin. Ilyad Allaoui est lui-même menacé de mort sur Internet. Pour le moment, les attentats sont quotidiens. Ils sont souvent dévastateurs. Le pays manque de tout, mais Washington a décidé de « mettre le paquet » en allouant au nouvel Irak le plus gros budget d'aide qui soit actuellement à la charge de l'Amérique : 18,6 milliards de dollars.

Il était temps pour George Bush d'amorcer ce retrait. Les sévices commis à l'égard des détenus, dont les médias du monde entier ont fait leurs choux gras, ont nui au président des États-Unis et à ceux qui outre-Atlantique ont un peu trop considéré que « nécessité fait loi ».

Le fait aussi que le 16 juin un rapport de la commission paritaire du Sénat, rendu public et selon lequel « aucune preuve crédible » n'atteste une collaboration entre Saddam Hussein et Al-Qaida a également porté préjudice au dit président. Cet argument et celui des armes de destruction

massive ont servi, en effet, de justification à l'expédition militaire en Irak, qui a coûté la vie (provisoirement) à plus de 850 militaires américains dont 660 au combat. Non seulement George Bush devait trouver une porte de sortie honorable mais il lui faut, encore, réduire si possible les forces américaines engagées et renforcer le caractère à la fois irakien et international de la présence armée entre Tigre et Euphrate. C'est la raison pour laquelle Ilyad Allaoui envisage de mobiliser avec l'appui de Washington 200 000 hommes dont une moitié serait d'anciens baasistes, tandis que la Corée du Sud qui n'a rien à refuser au protecteur américain vient d'accepter de déployer 3 000 nouveaux soldats, pour renforcer son contingent déjà sur place. Ce qui a autorisé les bourreaux d'Al-Qaida à procéder à une nouvelle décapitation d'otages reproduite sur un des sites islamiques d'Internet...

Nous en sommes là : une seule certitude, d'une manière ou d'une autre, les États-Unis ne peuvent accepter de voir passer sous le contrôle de leurs pires adversaires (qui ne sont plus les baasistes mais les islamistes extrémistes) la manne pétrolière du Moyen-Orient, la seule dont on puisse dire aujourd'hui qu'elle pourrait subvenir dégressivement aux besoins du monde pendant 40 ans. L'Union européenne ne peut pas, de son côté, ne pas être très attentive à cette situation, au moment où la croissance économique mondiale se confirme (4,67 % en 2004, mais 8 % en Asie ; proche de 5 % aux États-Unis et du même ordre au Japon contre moins de la moitié dans la zone euro). Celle-ci a, en effet, enregistré un supplément de PIB de 0,6 % au premier trimestre, soit 2,4 % en rythme annuel si ce rythme se maintient approximativement. Le monde doit faire face, en particulier, à des besoins accrus d'énergie, poussé par un taux de croissance de 7 % en 2004 pour l'Inde et plus encore pour la Chine : deux ensembles humains qui groupent respectivement un milliard à un milliard 300 millions d'individus.

Cette escalade des besoins énergétiques (comme d'ailleurs des matières premières) explique la difficulté actuelle de maîtriser le prix du baril de pétrole un peu au-

dessous de 40 dollars, si possible, pour limiter les pressions inflationnistes, alors que le prix de ce même baril était encore de 25 dollars voici un an.

Comme nous le voyons, l'accélération des rythmes de l'histoire à l'heure de la communication instantanée n'est pas un mythe. C'est pourquoi, il est vital d'accélérer celui de la construction européenne et c'est dans cette optique que nous devons déjà apprécier l'actuel grand débat constitutionnel.

Du traité constitutionnel à l'État constitutionnel

Le seul fait que le projet ait fini par être adopté lors du dernier Conseil européen est déjà considéré comme un succès... On rétorquera : oui, mais en quel état ?

- Les dubitatifs et les incrédules feront valoir qu'en définitive, on a accouché d'un document lourd, voire obscur. Ils déplorent un texte long de plusieurs centaines d'articles qui, tel quel, sera difficile à soumettre au référendum, à moins d'admettre que les électeurs n'en prendront pas vraiment connaissance et qu'on leur facilitera la tâche en diffusant des synthèses aussi objectives que possible. Ou bien qu'on demandera simplement une ratification parlementaire.

L'objectif était d'accroître la transparence et l'efficacité de l'Union européenne. Or, il n'a été atteint que « très partiellement ». Dans cet esprit, le compromis sur la majorité qualifiée « constitue une curieuse sorte de mathématiques avancées ». Qu'on en juge :

La majorité qualifiée sera atteinte avec 55 % des États membres représentant 65 % de la population, mais elle devra être en même temps représentative de 15 États. Cependant, elle sera aussi considérée comme acquise si les votes négatifs proviennent de 4 États. Les abstentions n'étant pas prises en compte dans le calcul, si un État s'abstient, il faudra toujours, néanmoins, un minimum de 4 États pour bloquer la décision, mais alors la majorité qualifiée ne sera plus que de 55 % des États restants et de 65 % de la population de ces États restants.

Par dérogation avec ce qui précède, la majorité qualifiée sera de 72 % des États représentant toujours 65 % de la population chaque fois que la proposition n'émanera pas de la Commission ou du ministre des affaires étrangères de l'Union (il s'agit, par exemple, des initiatives des États membres dans certains domaines judiciaires ou de problèmes intérieurs, d'initiatives du Conseil en matière de politique étrangère et de sécurité, des actes pris dans le domaine économique et monétaire sur recommandation de la Commission, de la BCE, du Parlement européen, etc.) Ce système s'appliquera à dater du 1^{er} novembre 2009. À partir de là et jusqu'en 2014, si certains États représentant au moins les 3/4 de la population ou les 3/4 encore des pays membres de l'Union s'opposent à l'adoption d'un acte par le Conseil à la majorité qualifiée, celui-ci poursuivra ses discussions pendant un « délai raisonnable », en vue de répondre aux préoccupations exprimées par ces États. Ouf !

Je rappelle, au passage, que 65 % de la population de l'Union européenne représentent aujourd'hui 297,5 millions d'habitants !

● Au regard de certains, les références aux « valeurs » sont les plus neutres possibles. Aucune référence au patrimoine judéo-chrétien, contrairement aux souhaits de certains pays (la Pologne, l'Italie, par exemple) mais pour faire bonne mesure, on a supprimé également la fameuse citation de Thucydide figurant en exergue dans le projet giscardien et donc cette référence à la démocratie athénienne. « Notre constitution, disait le philosophe, est appelée démocratie, parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité mais du plus grand nombre. »

Comme l'a finement observé l'envoyée spéciale du *Figaro* à Bruxelles, ce qui gênait, entre autres choses, dans cette citation, c'était un concept de la démocratie qui privilégiait les peuples aux États. « Inacceptable », en effet !

Le projet constitutionnel d'aujourd'hui n'est pas seulement fondé sur le respect des identités nationales des États membres, mais aussi sur leur égalité.

Plus fondamentalement, les dubitatifs et les incroyables reprochent au texte proposé de maintenir la règle de

l'unanimité en matière fiscale et sociale, de défense et de politique étrangère. Sans doute, pour la défense, des « coopérations structurées » permettront à un groupe de pays d'aller de l'avant dans certaines conditions, mais en ce qui concerne la politique étrangère, son futur ministre, que ce soit M. Solana ou un autre, restera tributaire de l'unanimité au sein du Conseil des ministres, même s'il œuvre à la fois, comme prévu, au nom du Conseil et de la Commission, grâce à sa « double casquette ».

● Par ailleurs, l'unanimité qui sera de droit dans le domaine budgétaire pour l'adoption du cadre financier pluriannuel peut laisser perplexe. Certains voient dans cette disposition, l'expression de la sagesse. Les autres, un facteur de marchandages indéfinis. Nombreux également sont ceux qui s'étonnent, enfin, des divers passe-droits accordés à la Grande-Bretagne, notamment en matière de coopération politique et judiciaire, ou qui s'inquiètent de ses interprétations par trop restrictives au sujet de la charte des droits fondamentaux.

● Par contre, ceux qui estiment que l'adoption du projet constitutionnel est « une grande victoire » paraissent pour le moment les plus nombreux, les chefs d'État et de gouvernement des Vingt-cinq venant en tête (ce qui est normal puisqu'ils viennent de s'engager). De même, la Commission, gardienne de la loi communautaire, s'est dite « satisfaite ». Valéry Giscard d'Estaing, président de la convention, ainsi que ses vice-présidents, on salué « un très bon pas pour l'Europe ».

Pour Daniel Cohn-Bendit, leader des verts, ce texte, bien qu'en recul par rapport à celui de la convention, est « en progrès par rapport au traité de Nice ». À ses yeux d'ailleurs, « il n'est pas inscrit dans le marbre », même si pour le modifier toutes les parties contractantes devront, en principe, se mettre tous d'accord ; et leur nombre ne cessera de croître.

Nous ne faisons ici que citer quelques noms, mais pour en revenir à Valéry Giscard d'Estaing, toujours très polytechnicien, il a même retrouvé, nous a-t-il dit, 14 000 mots du texte adopté par les conventionnels, dans sa partie

constitutionnelle, sur les 14 800 dont ils ont accouché. Avouez qu'il a une drôle de calcullette dans la tête ! C'est en effet rassurant, mais il y a des chiffres et des mots qui comptent plus que d'autres : pour la majorité qualifiée, 50 % des États représentant 60 % de la population, comme initialement prévu, contre 55 et 65 % des mêmes, aujourd'hui, ce n'est pas la même chose. La double majorité pour décider au Conseil voit ses seuils élevés. Elle sera donc plus difficile à atteindre.

De même, accepter jusqu'en 2014 un commissaire par État membre, pour finalement réduire ce nombre à dix-huit n'est pas la même chose que de prévoir une Commission de 15 membres, comme le voulait le leader de la convention.

Il n'est pas négligeable, par contre, que le Parlement européen sorte de l'épreuve avec des pouvoirs renforcés, de même qu'on trouve un champ élargi de la majorité qualifiée et une implication enfin bien établie du rôle des parlements nationaux.

Il n'est pas indifférent, d'autre part, de voir consacrer dans le projet constitutionnel la charte des droits fondamentaux (sous réserve de lui accorder la pleine valeur juridique contestée par les Britanniques). Par ailleurs, le choix de mettre fin aux présidences tournantes semestrielles de l'Union est positif. Le président du Conseil européen sera désormais élu pour deux ans et demi, renouvelable une fois. Il devrait ainsi être le garant d'une meilleure « cohésion » interne et également « externe ».

● Ce traité constitutionnel sera signé fin octobre dans la Ville éternelle, comme promis... Solennellement comme il se doit ! M. Berlusconi, notamment, ne pense qu'à ça ! Mais ensuite il faudra, pays par pays, entreprendre la longue marche des ratifications. Un vrai parcours du combattant quand on connaît la diversité des conjonctures politiques nationales. Comme nous l'avons souvent rappelé, nous restons pour le moment dans le droit international et l'unanimité des États restera nécessaire pour la ratification, même, comme le stipule le texte adopté le 18 juin, si « à l'issue d'un délai de deux ans, à compter de la signature du traité, les quatre cinquièmes des États membres ont ratifié

ledit traité établissant la constitution, qu'un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question ».

Mon sentiment personnel est que, malgré tous les avatars prévisibles, nous sommes à l'aube d'une nouvelle époque. Il faut, dès lors, envisager tous les cas de figure : la ratification État par État, la ratification commune le même jour (peu probable) ; le rejet partiel de tel peuple ou de tel ou tel État ; le cas, postérieurement aux ratifications, des changements qui apparaîtront indispensables dans les politiques communes et/ou dans les grands domaines régaliens (fiscalité, affaires étrangères, défense) au-delà de ce qui pourra être obtenu éventuellement grâce aux coopérations « renforcées » ou « structurées ».

À cet égard, nous sommes plutôt heureusement surpris par l'évolution politique de la France en union avec l'Allemagne. Mais, il faudra tenir bon face aux habiletés d'une diplomatie britannique toujours prompte à tirer son épingle du jeu. Nous le disons au moment où, par une décision rendue publique le 15 juin, le Conseil constitutionnel français vient – enfin ! – de consacrer définitivement la primauté du droit européen sur le droit national. Ce que précisément déclare le projet constitutionnel quand il souligne que « la constitution et le droit adoptés par les institutions de l'Union dans l'exercice des compétences qui leur sont attribuées ont la primauté sur le droit des États ».

Quelque chose nous suggère donc – si les Européens parviennent à franchir les handicaps qu'il ont devant eux – que l'Europe peut encore rattraper le retard qu'elle a pris sur l'histoire du fait de deux guerres mondiales fratricides et qu'elle deviendra, autrement que par des déclarations de bonne intentions, un acteur de politique globale dans le monde.

(Paris, 29 juin 2004.)

Jean-Pierre Gouzy.